

OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

ACTION SOCIALE

LE DÉPARTEMENT S'OCCUPE DE VOUS



+
D'INFOS

hautessavoie.fr



L'observatoire départemental des violences faites aux femmes rassemble les acteurs institutionnels et associatifs de Haute-Savoie. Crée le 25 novembre 2024 et piloté par le Département, il œuvre à renforcer les actions de prévention et de lutte dans ce domaine. Cette instance est un outil complémentaire aux structures existantes et initiatives locales. Elle axe son action autour de quatre objectifs : observer, recenser, impulser et coordonner une politique publique départementale en créant un maillage et une dynamique territoriale.

Le Département s'inscrit ainsi dans une dynamique nationale visant à structurer et faire converger davantage les compétences, expertises et actions entre collectivités territoriales, services de l'État et associations autour de cette cause commune.

Dans ce cadre, le Département a fait évoluer ses outils. Le plan de prévention et de lutte contre les violences conjugales, voté en 2020 en pleine période de confinement a évolué en juillet 2025 pour devenir le plan départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. Ce plan résulte directement du travail partenarial entre tous les acteurs engagés au quotidien sur le terrain et orchestré par l'observatoire. Trois axes structurants sont identifiés : repérer et prévenir les violences, accompagner les victimes, coordonner tous les acteurs intervenant sur ce sujet.



Les partenaires de l'observatoire,

- L'État, via la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité et le SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation pour les personnes sans domicile)
- Les forces de police et gendarmerie
- La justice : tribunaux judiciaires, avocats, administration pénitentiaire
- La Caisse d'allocations familiales de Haute-Savoie
- L'Éducation nationale, l'Université Savoie Mont Blanc
- France Services
- Les communes, les communautés de communes et d'agglomération
- Les professionnels de santé (agence régionale de santé, hôpitaux, médecins, maison des femmes, centres de santé sexuelle...) et du secteur médico-social
- Des associations
- Les bailleurs sociaux
- Etc.

Violences faites aux femmes, de quoi parle-t-on ?

Les violences au sein du couple se définissent comme des situations où les faits de violences sont à la fois récurrents, souvent cumulatifs, s'aggravent et s'accélèrent. Ils sont inscrits dans un rapport de force asymétrique (dominant/ dominé) et figé. Les formes des violences au sein du couple sont multiples et coexistent le plus souvent.

Les violences sexuelles recouvrent les situations dans lesquelles une personne impose à autrui un ou des comportements, un ou des propos (oral ou écrit) à caractère sexuel. Ces actes sont subis et non désirés par la victime. La méthodologie adoptée par l'observatoire considère les violences sexuelles en dehors du contexte conjugal.

Les enfants sont concernés. Évoluant dans un contexte de violences conjugales, ils sont considérés comme co-victimes.

Plusieurs points d'attention se dégagent de l'analyse des premières statistiques recensées. En ressortent, la nécessité d'harmoniser et de recenser des statistiques complètes, la prééminence des violences conjugales ainsi que la difficulté à bien identifier les enfants comme co-victimes.



Par les violences conjugales, le père porte atteinte à sa conjointe et porte aussi atteinte gravement au bien-être de son enfant ainsi qu'à la construction de sa personnalité et donc à toute sa vie.



Édouard Durand, juge des enfants, Protéger la mère, c'est protéger l'enfant. Violences conjugales et parentalité, 2022, Dunod, Malakoff, Dunod, coll. « Santé social », 2022.



En outre, si une partie des violences sexuelles sont recensées hors cadre conjugal, les associations et accueils judiciaires et policiers montrent qu'elles sont systématiquement présentes en cas de violences conjugales. Mais le recensement est difficile.

C'est pourquoi, pour mieux recenser les violences et se rapprocher de la réalité en Haute-Savoie, le nouveau plan départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes fait de la formation de tous les professionnels au questionnement systématique, une priorité.

Le questionnement systématique consiste à interroger toutes les femmes reçues seules sur d'éventuelles violences, même si ce n'est pas le motif de la rencontre, afin de repérer plus tôt les situations de violence et briser le cycle des violences.



LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Tous les contacts pour agir vite



Au moins **2 430 femmes** victimes de violences conjugales, dont

➤ **475 femmes** identifiées par les équipes du Département.
(source : AVIJ des Savoie)

1 718 nouvelles affaires recensées

par les tribunaux judiciaires.

➤ **868** réponses pénales
(source : tribunaux judiciaires de Haute-Savoie)

Au moins **688 femmes**

victimes de violences sexuelles

(source : Maison de protection des familles)

Au moins **853 enfants**

identifiés comme co-victimes.

(source : Département de la Haute-Savoie)

TÉMOINS OU VICTIMES DE VIOLENCES ?
Numéro d'urgence



39 19

24 heures/24
7 jours/7

haute +
savoie
le Département

Département de la Haute-Savoie
Direction générale adjointe Développement durable et attractivité du Département
Direction Animation territoriale et développement durable
23, rue de la Paix
74000 Annecy
04 50 33 58 58



hautsavoie.fr